

I. CONTEXTE DE L'ETUDE

1. Informations générales

Les diagnostics des installations d'assainissement ont été réalisés par la Lyonnaise des Eaux, prestataire de service pour Chambéry Métropole. Les contrôles de bon fonctionnement des installations seront réalisés par le SPANC de Chambéry Métropole tous les 4 ans.

2. L'assainissement à Saint Sulpice

La commune de Saint Sulpice dispose d'un système d'assainissement collectif sur le hameau des Yvrouds.

Des travaux ont débuté cette année de manière à raccorder le hameau de Begon sur Chalou. Pour le second projet, visant à raccorder le Chef Lieu et Les Plattières sur le réseau de la Motte Servolex, la première tranche de travaux commencera en 2010.

Sur le reste de la commune, l'assainissement se fait de façon individuelle.

II. DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. Déroulement des diagnostics

Les diagnostics se sont déroulés sur la commune entre les mois d'Avril et Juillet 2008.

208 installations ont été visitées, 10 n'ont pu être diagnostiquées pour cause d'absence aux rendez-vous.

2. Diagnostics par hameau

Vous trouverez en annexe 1 les tableaux récapitulatifs, classant, par hameau, les installations complètes, incomplètes, à risques ou non.

Sont détaillées ci-après, les installations pouvant présenter un risque sanitaire et/ou environnemental.

- Begon

4 installations ne pouvant être raccordées au réseau d'assainissement collectif ont été visitées. Ces quatre installations sont incomplètes et une d'entre elles représente un risque pour l'environnement.

En effet, l'installation n°60002, évacue ses eaux en partie prétraitées vers un puits d'infiltration, disposant d'une pompe. La surverse du puits s'écoule dans la forêt à proximité de la maison lorsque le puits ne permet pas une infiltration suffisamment rapide des eaux dans le sol.

- Chef Lieu

Sur 34 diagnostics effectués au Chef Lieu, 13 concluent à des installations à risques et à une installation non identifiée.

La n°60007 a un prétraitement et un traitement complets mais les eaux pluviales arrivant dans la fosse ne permettent pas un bon fonctionnement de l'ouvrage.

Les n°60010, 60012 et 60025 ont un prétraitement complet mais aucun dispositif de traitement.

Les n°60013, 60014, 60032, 60006, 60009, 60018, 60028 n'ont qu'une fosse septique, un traitement des eaux vannes pour les 3 premières et aucun traitement pour les autres.

L'ensemble de ces installations effectuent leur rejet en collecteur d'eaux pluviales, en ruisseau ou dans le sol à proximité d'un ruisseau.

La n°60022 se compose d'une fosse étanche, située à l'extérieur de la maison, et rejette ses eaux ménagères directement dans le ruisseau.

Enfin, une installation n'a pu être identifiée, la n° 60027, mais ne représente pas de risque actuellement car la maison est inhabitée, et ce, depuis 1989.

- Crevarin

3 installations ont été diagnostiquées dont une résidence secondaire. L'une d'entre elle est complète, les deux autres incomplètes mais ne présentent aucun risque.

- La Bouvière

14 installations ont été visitées. 11 d'entre elles ne présentent pas de risques. Les 3 installations restantes sont considérées à risques.

Les n°0001 et 60055, bien qu'elles soient complètes, présentent des dysfonctionnements dus à la saturation des ouvrages, d'une part en cas de fortes pluies, d'autre part à cause d'un entretien insuffisant de l'installation. Les eaux stagnent donc à proximité des habitations, représentant un risque aussi bien sanitaire que pour l'environnement.

La n°0068, prétraite et traite uniquement ses eaux vannes. Ces eaux prétraitées sont dirigées vers un puits d'infiltration avec les eaux ménagères brutes et les eaux pluviales. En période de pluie continue, le puits d'infiltration sature et l'eau stagne en surface du terrain, posant les mêmes problèmes que les installations précédentes.

- La Sibote – La Charbonnière

3 diagnostics ont été réalisés. 2 installations sont incomplètes mais sans risques. La troisième, n°0202, n'a pu être identifiée pour cause d'absence du propriétaire.

- Le Chatel

8 diagnostics ont été réalisés sur ce hameau. 5 installations sont considérées sans risque et 3 à risques.

En effet, les n°0069 et 60073 ne prétraitent que partiellement leurs eaux usées, ne disposent pas de filière de traitement et les rejettent directement dans le milieu naturel (en pré pour la première, en collecteur EP allant au marais pour la seconde).

Concernant la n°0070, le prétraitement est complet mais le traitement n'a pas pu être clairement identifié, concluant donc à une infiltration dans le sol et un rejet en ruisseau.

- Le Freney

Sur 35 installations, seulement 4 sont considérées à risques.

L'installation n°60106 est complète mais de l'eau claire s'infiltre dans la fosse.

Les installations n°60090, 60093 et 60095 n'ont pas de traitement. Les évacuations des deux premières sont des puits d'infiltration qui sont saturés. Pour la dernière, le rejet se fait en forêt.

- Le Lavet

La seule installation située au Lavet n'a qu'une fosse septique mais l'ensemble des eaux sont traitées puis évacuées en puits d'infiltration. Elle ne représente aucun risque.

- Le Mollaret

L'installation située au Mollaret est incomplète mais sans risque puisque les eaux s'infiltrent correctement en puits d'infiltration.

- Les Martins

Sur 19 installations diagnostiquées, 7 sont incomplètes et à risques.

Les installations n°60136, 60171, 60177, 60176, 60182 ont toutes un bac à graisse et une fosse septique mais le traitement est soit incomplet (filtre à cheminement lent uniquement pour les eaux vannes pour les trois premières), soit inexistant (pour les deux dernières). Pour toutes ces installations l'évacuation se fait en ruisseau, en collecteur EP ou en puits d'infiltration avec surverse dans le collecteur EP.

Les installations n°60172 et 60184 sont incomplètes, aussi bien pour le prétraitement que pour le traitement. L'évacuation se fait grâce à un puits d'infiltration mais les surverses se font dans le talus et dans une rigole suivie d'un drain.

- Les Michetons

2 installations sont à risques sur les 7 visitées car les eaux ne sont pas traitées et dirigées vers un ruisseau. L'installation n°60111 ne prétraite que ses eaux vannes, par contre la n°60112 prétraite l'ensemble de ses eaux usées.

- Les Plattières

13 installations ont pu être visitées. 4 sont considérées à risques.

Les installations n°60121, 60122 et 60123 n'ont qu'une fosse septique chacune et l'ensemble des eaux de ces trois habitations sont dirigées vers le même puits d'infiltration au niveau duquel de l'eau stagne.

L'installation n°60125 est incomplète et les eaux sont rejetées en talus. En contrebas se trouve un ruisseau.

- Les Thonys

7 installations ont été visitées dont 1 à risque et 1 habitation n'ayant pas d'assainissement.

L'installation n° 60132 est composée d'une fosse é tanche mais rejette ses eaux ménagères brutes dans un pré à proximité de la maison.

La n°60131 ne dispose pas d'ouvrage d'assainissement. La maison étant située sur de la roche, il n'a pas été réalisé d'installation d'assainissement. Les eaux vannes et une partie des eaux ménagères sont rejetées en contrebas dans un puits d'infiltration. L'autre partie des eaux ménagères se rejette en surface, derrière l'habitation.

- Montfort

3 installations à risques ont été diagnostiquées sur les 21 contrôlées.

Le prétraitement est incomplet pour chacune (fosse septique uniquement). Pour l'installation n°60044, seules les eaux vannes sont traitées et l'ensemble des eaux rejetées en ruisseau. Les installations n°60038 et 60207 n'ont, quant à elles, aucun traitement et l'évacuation se fait en collecteur EP et en collecteur rejetant dans un pré.

- Pravaut

37 installations ont été diagnostiquées.

3 installations complètes présentent des risques.

Les n°0087 et 60088 ont un ouvrage de traitement commun. Ce filtre à sable est colmaté, les eaux stagnent en surface.

L'installation n°0157 présente un dysfonctionnement car de l'eau claire s'infiltre dans les ouvrages. Une source est peut être présente sur le terrain.

3 installations incomplètes sont à risques.

Leur prétraitement est incomplet et le traitement inexistant.

L'installation n°0145 évacue ses eaux vannes et une partie des eaux ménagères vers un puits d'infiltration. Le reste des eaux ménagères brutes est dirigé vers le ruisseau.

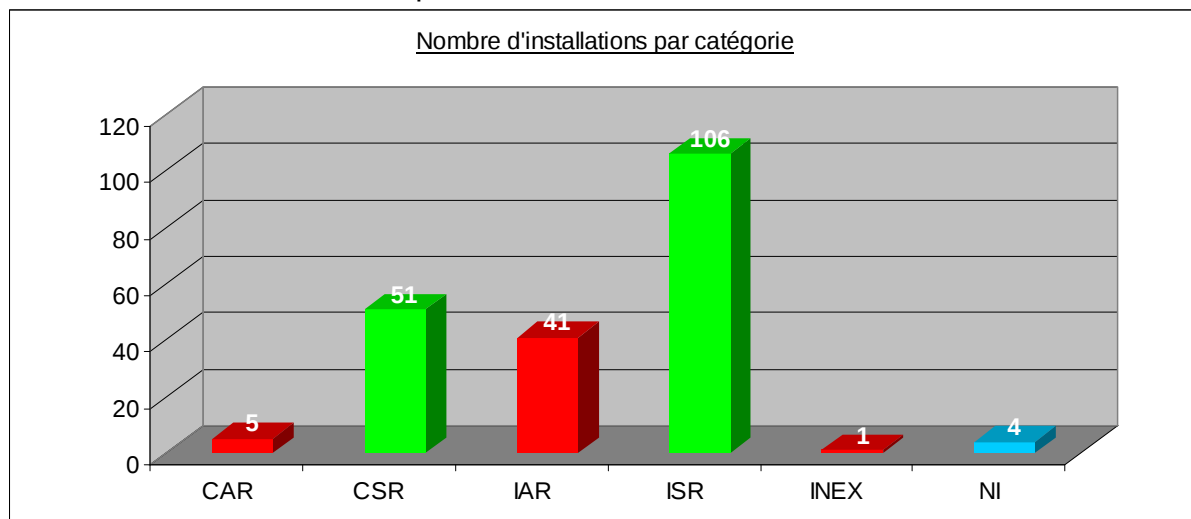
Les eaux ménagères et les eaux pluviales de l'installation n°0156 s'infiltrent en puits d'infiltration. La surverse est dirigée vers un drain. Quand il pleut beaucoup, le drain ne permet pas l'infiltration de l'ensemble des eaux. L'évacuation des eaux vannes est inconnue.

L'installation n°0159 ne fait que prétraiter ses eaux vannes. L'ensemble des eaux (sortie fosse + eaux ménagères brutes) sont évacuées dans un puits d'infiltration. Celui-ci ne fonctionne pas correctement. En effet, les eaux de pluie sont également dirigées vers ce puits et ne permettent pas une bonne infiltration de l'ensemble des eaux lorsqu'il pleut trop. Les eaux stagnent dans le pré et classent donc cette installation dans les installations à risques.

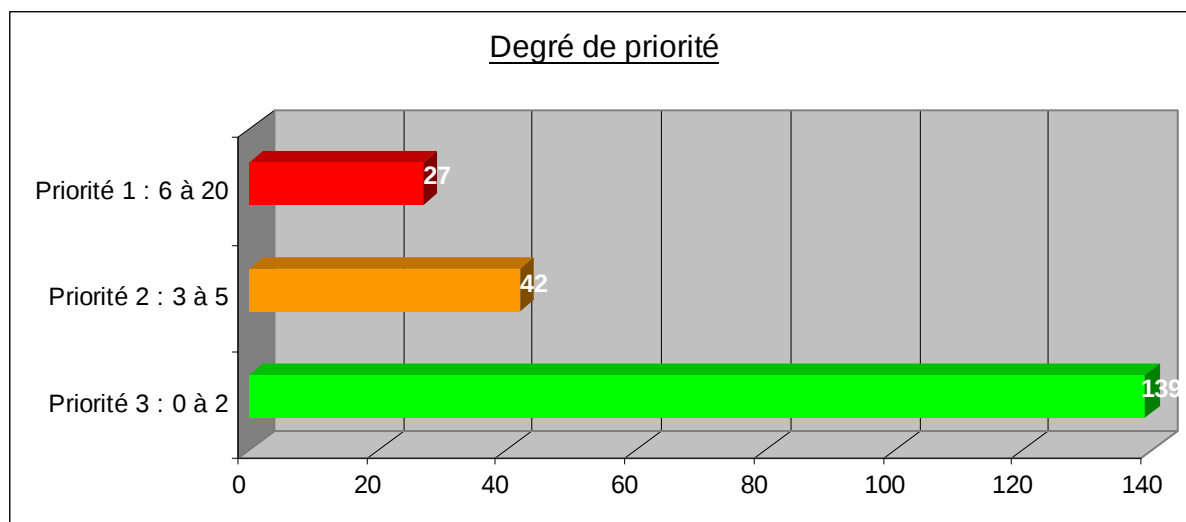
Pour finir, l'installation n°0152 n'a pu être identifiée mais ne pose pas de problème actuellement car elle est inoccupée depuis 2003.

III. CONCLUSION

Sur les 208 installations visitées, 45 sont considérées à risques. Cependant, 17 d'entre elles sont situées au Chef Lieu et sur le hameau des Plattières où le réseau d'assainissement collectif va passer.



Vous trouverez en annexe 2, un tableau classant les installations en fonction des priorités à leur accorder concernant une éventuelle réhabilitation.



En règle générale, les installations présentent des dysfonctionnements majeurs ou mineurs tel que :

- la présence d'arbres et/ou d'arbustes dans le périmètre du dispositif, leurs racines risquant d'endommager et de colmater les ouvrages.
- La fosse est inaccessible : les installations n'ont pu être vérifiées et l'état et le fonctionnement de l'ouvrage n'a pu être diagnostiqué correctement.
- Mauvais écoulement, stagnation d'eau dans les regards de visite : ceci témoignent soit d'un encombrement d'une partie du système (fosse pleine, tuyaux colmatés...), soit d'un apport anormal d'eaux pluviales qui sature le dispositif (couvercle non hermétique, emplacement dans une zone de ruissellement...).
- Absence de bac à graisse ce qui ne permet pas la bonne rétention des graisses et éléments flottants contenus dans les eaux ménagères, augmentant le risque de colmatage des ouvrages situés en aval.

Il est à noter la forte proportion d'installations présentant un manque d'entretien. Le système de prétraitement est à vidanger et/ou à curer. Ce manque d'entretien du prétraitement entraîne un colmatage de la filière de traitement et du système de dissipation.

De plus, un remplacement, dans les cas le permettant, des systèmes de puits perdu par des tranchées de dispersion serait un meilleur choix. En effet, le puisard est interdit car il ne permet pas l'épuration lente des eaux et il concentre la pollution sur une surface limitée. Il représente donc un danger pour la qualité des ressources en eaux. Il serait donc souhaitable de le remplacer par un système de traitement, selon l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables.

ANNEXE 1

Tableaux récapitulatifs du classement des installations

ANNEXE 2

Tableau récapitulatif des priorités de réhabilitation des installations